

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 28/05/2024

VOI.24.00.A01275

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
IMPASSE AUGUSTE PERRET

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise Aux Déménagements Voinet
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 02/07/2024
IMPASSE AUGUSTE PERRET

ARRÊTE

Article 1 : Le 02/07/2024, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 20 mètres, au n°4 IMPASSE AUGUSTE PERRET (Besançon).

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 MAI 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



STATE OF TEXAS - DEPARTMENT OF HEALTH

Office of the State Health Officer



ADMINISTRATIVE

San Antonio, Texas, January 15, 1918

Dear Sir: I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 14th inst. regarding the matter of the proposed amendment to the Health Code, Chapter 161, Acts of the 43rd Legislature, 1915, relating to the regulation of the practice of medicine and osteopathy. The same has been referred to the Board of Health for their consideration and report.

YOURS TRULY,

W. W. C. [Signature]

State Health Officer

San Antonio, Texas

Very respectfully,
W. W. C. [Signature]

ASDC 17 11 11

